AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0315
FR0000072621-FS0077

31 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

AUSY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 31 janvier 2017, la société par actions simplifiée Randstad France[1] (276, avenue du Président Wilson, 93200 Saint-Denis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 janvier 2017, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote de la société AUSY et détenir 5 094 674 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 92,53% du capital et 90,34% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AUSY dans le cadre de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée sur les titres AUSY[3].

 Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Randstad France a précisé détenir 240 869 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« Ornanes[4] »).

2. La déclaration d'intention de la société Randstad France figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[5] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Société indirectement contrôlée par la société de droit néerlandais Randstad Holding nv.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 505 690 actions représentant 5 639 304 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C0269 du 25 janvier 2017.
[4] « Ornanes » émises par AUSY, le 14 décembre 2015, d'une valeur nominale unitaire de 54,33 €, portant intérêt au taux annuel de 3,25% et d'échéance le 1er janvier 2021. Les porteurs d'Ornanes peuvent exercer leur droit à l'attribution d'actions à tout moment jusqu'au vingt-neuvième jour de bourse (inclus) précédant la date de remboursement normal ou la date de remboursement anticipé, sur la base du taux de conversion de 1, étant précisé que ce taux de conversion est ajusté en cas d'offre publique, conformément aux modalités des Ornanes (ainsi, le taux de conversion applicable à la présente offre publique d'achat est de 1,14 action par Ornane).
[5] Cf. notamment D&I 216C2789 du 13 décembre 2016 et note d'information ayant reçu le visa n°16-580 en date du 13 décembre 2016.